



## CATÉGORIES A1 et A2

### FORMATION THÉORIQUE

**L'AUTO-ÉCOLE PROPOSE DES TESTS D'ÉVALUATION EN DISTANCIEL SUR LE SITE :** <https://www.Prepacode-enpc.fr> (Code Moto)

Dès votre inscription à l'auto-école, un identifiant et un mot de passe vous sont remis, afin d'étudier le Code de la Route chez vous sur n'importe quel support multimédia (smartphone, tablette, ordinateur).

Les cours en ligne sont des séries de 40 questions et/ou vidéos conformes à la banque de questions officielles avec des situations de conduite 100% réelles et des examens blancs.

Avantages Permis peut suivre votre avancement et compléter vos besoins lors des cours pratiques.

Les séries portent sur 9 thèmes :

- |  |  |
|--|--|
| 1. Le conducteur ;   | 6. Les éléments mécaniques liés à la sécurité ;  |
| 2. Les dispositions légales en matière de circulation routière ; | 7. Les équipements de protection et autres éléments de sécurité des véhicules ;          |
| 3. La route ;  | 8. Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement ; |
| 4. Les autres usagers de la route ;                              | 9. Les premiers secours.   |
| 5. La réglementation générale ;                                  |  |

Les horaires sont libres.

### FORMATION PRATIQUE

Pour débiter votre formation pratique, l'auto-école vous transmet votre livret d'apprentissage.

Ce livret vous indique les 4 compétences générales que vous devez atteindre :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Il vous permet également de vous autoévaluer, c'est-à-dire d'être capable d'évaluer vos propres compétences.

La formation pratique A1 et A2 d'une durée de 20H minimum (8H sur aire fermée à la circulation et 12H en circulation) ou 15H pour la formation A2 si vous avez déjà obtenu la catégorie A1 (5H sur aire fermée à la circulation et 10H en circulation) se déroule de la manière suivante :

- Les cours pratiques commencent sur une aire fermée à la circulation et dès que votre niveau pratique est suffisant des cours en circulation sont organisés.

Des bilans de compétences seront effectués au cours de la formation, ce qui vous permet de faire un point sur les compétences acquises ou en cours d'acquisition et un examen blanc avant une proposition de date d'examen.

- Les Cours sont individuels et/ou collectifs – 3 élèves maximum
- Ils sont organisés > Du lundi au vendredi de 8H00 à 20H00 et Le samedi de 8H00 à 14H00



**CES INFORMATIONS SONT CONSULTABLES ET IMPRIMABLES SUR LE SITE :**

<https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/seine-saint-denis/les-pavillons-sous-bois/avantages-permis-les-pavillons-sous-bois> dans la rubrique « documents utiles ».

**CATÉGORIE AM**

La formation AM d'une durée de 8H est dispensée sur au moins 2 jours et se déroule en 5 phases :

1. Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite (30 minutes)
2. Conduite hors circulation (1 heure minimum de formation)
3. Code de la route
4. Conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique (3 heures minimum de formation)
5. Sensibilisation aux risques (1 heure)

Si vous êtes mineur, au moins l'un de vos parents ou votre représentant légal doit être présent

**FORMATION THÉORIQUE**

Les apports théoriques sur le code de la route se font en parallèles des cours pratiques.

Ces cours portent sur :

- La signalisation verticale et horizontale
- Les règles de circulation
- Le positionnement du véhicule sur la chaussée en ligne droite, virage et changement de direction
- Le franchissement d'intersections et régime de priorité

En fin de formation une séquence de sensibilisation aux risques d'une durée d'une heure est organisée sur RDV.

Cette séquence peut porter sur :

- Les risques spécifiques à la conduite d'un cyclomoteur, les accidents les plus caractéristiques de ces véhicules
- Les conséquences d'un défaut d'entretien du véhicule sur la sécurité et l'environnement
- Les risques dus au débridage
- Les produits psychoactifs et la conduite
- La vitesse et ses conséquences
- La prise en compte des autres usagers vulnérables
- L'influence et la pression des pairs sur le comportement du futur conducteur

**FORMATION PRATIQUE**

- Les cours pratiques commencent sur une aire fermée à la circulation et dès que vous maîtrisez le maniement du cyclomoteur des cours de circulation en agglomération et hors agglomération sont organisés.
- Les cours pratiques sont individuels – 1 élève maximum
- Ils sont organisés :
  - Du lundi au vendredi de 8H00 à 20H00
  - Le samedi de 8H00 à 14H00

**CES INFORMATIONS SONT CONSULTABLES ET IMPRIMABLES SUR LE SITE :**

<https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/seine-saint-denis/les-pavillons-sous-bois/avantages-permis-les-pavillons-sous-bois> dans la rubrique « documents utiles ».

Avantages Permis – 143, avenue Jean Jaurès 93320 LES PAVILLONS SOUS BOIS

5

01.48.48.65.06 - [avantagespermispavillons@gmail.com](mailto:avantagespermispavillons@gmail.com)

N° de Siret : 528 616 725 000 16 – APE : 8553Z – RCS : BOBIGNY

N° D'Agrément : E 11 093 3209 0 – N° TVA : FR 00528616725

N° D'Activité professionnelle (NDA) : 11930885593